

REGLEMENT D'UTILISATION DE LA PISTE

L'utilisation de la piste du circuit BUGATTI est soumise aux règles ci-après énoncées (ci-après : « le règlement ») qui visent en premier lieu à garantir la sécurité des personnes utilisatrices (ci-après : « les utilisateurs »). Toute personne amenée à utiliser la piste doit respecter scrupuleusement ce règlement faute de quoi il sera susceptible d'être exclu de la piste par la direction du circuit.

Discipline Générale

- La piste et tout le personnel de la piste sont placés sous la responsabilité du chef de piste, ce dernier a toute autorité pour faire respecter le règlement et les procédures d'interventions.
- Si un utilisateur ne respecte pas les dispositions du présent règlement ou compromet la sécurité sur la piste, il pourra être exclu du circuit par la direction du circuit.
- L'utilisateur devra informer chaque personne placée sous sa responsabilité des procédures et règlements du circuit.
- Les véhicules devront être équipés d'échappements avec silencieux répondant à la législation en vigueur sur les routes ouvertes au public. L'accès à la piste pourra être refusé à tout véhicule équipé d'un échappement libre ou ayant un niveau sonore trop élevé, et ce à la libre appréciation du chef de piste. Dans tous les cas tout véhicule dont le niveau sonore mesuré par l'ACO dépasse les 105 db, et ce quelque soit le régime moteur, se verra refuser l'accès à la piste.

Equipement

- Le port d'équipements homologués est obligatoire : casque (dans tous les cas) ; combinaison gants et bottines ignifugés (voitures compétition) ; combinaison de cuir, bottes, gants et protection dorsale pour les pilotes moto. L'utilisation de la ceinture de sécurité est obligatoire en automobile ou en camion.

Feux et Signalisation (voir plan de piste ci-joint pour localisation des feux)

- L'utilisateur s'engage à respecter les feux d'accès piste depuis la voie des stands :
 - **Feu rouge** = accès interdit à la Piste
 - **Feu vert** = piste ouverte
- L'utilisateur s'engage à respecter les feux de piste en vigueur sur le circuit :
 - **Feu vert** = piste libre
 - **Feu rouge** = Arrêt immédiat de la séance (retour au ralenti à la voie des stands)
 - **Feu Jaune clignotant** = Attention danger immédiat sur la piste, ralentir, ne pas doubler et préparez vous à changer de trajectoire

Comportement en piste – Sécurité

- Avant de prendre la piste tout utilisateur doit présenter sa licence F.F.S.A. ou F.F.M. Vitesse en cours de validité et signer la décharge de responsabilité disponible à l'accueil du circuit.
- Les véhicules devront présenter toutes les garanties concernant leur état et leur bon fonctionnement. La direction de piste se réserve le droit de refuser l'accès à la piste à un véhicule.
- Le circuit se parcourt dans le sens des aiguilles d'une montre, l'utilisation de la marche arrière est interdite, sauf pour raison de sécurité.
- Si un utilisateur sort de la piste sur une zone de dégagement, il ne peut se repositionner en piste qu'après avoir pris la précaution de s'assurer qu'aucun autre utilisateur n'arrive. Dans tous les cas les véhicules en piste sont prioritaires.
- Auto : en cas de problème mécanique en piste immobilisez votre véhicule en zone sûre, hors piste et à l'opposé de la trajectoire et attendez le personnel de piste en restant dans le véhicule (sauf en cas de feu, fumée, etc.). En cas de sortie de route, si vous êtes dans l'impossibilité de reprendre la piste, attendez l'équipe de piste à bord de votre véhicule. Si le Véhicule est accidenté ou est dans une position dangereuse, quittez-le et attendez derrière le mur dans les voies de sécurité.
- Moto : en cas de chute ou de problème mécanique, si vous êtes dans l'impossibilité de reprendre la piste, attendez l'équipe de piste derrière le mur dans les voies de sécurité.
- La vitesse maximum dans la voie des stands est de 60 km/h.
- Il est strictement interdit de stocker ou de manipuler du carburant à l'intérieur des boxes.

Règles générales

- Pour l'usage de la piste, le client nommera un interlocuteur qui sera l'unique interface entre le team et le chef de piste.
- Toute dégradation des biens du circuit pourra entraîner des sanctions financières.
- A l'arrivée de l'utilisateur les clés des locaux loués lui sont remises. A cet instant le circuit décline toute responsabilité sur ce qu'il peut advenir aux locaux loués. Avant de quitter le circuit l'utilisateur doit rendre toute clé ou accessoire appartenant au circuit et laisser le stand utilisé propre.

Automobile Club de l'Ouest

Le Mans Circuits – Le Mans Driver – Circuit des « 24 Heures » – 72019 Le Mans cedex 2 – France

Tel : (+33) 02 43 40 24 30 - Fax (+33) 02 43 40 24 35

piste : lemanscircuits@lemans.org – Ecole Auto : lemansdriver@lemans.org – Ecole Moto : lemansmotodriver@lemans.org

- L'accès à la piste et aux voies de sécurité est systématiquement réglementé (accès uniquement sur accord du chef de piste).
- Il est strictement interdit de fumer dans les stands et sur la voie des stands. Les animaux, même tenus en laisse, sont interdits et devront rester enfermés dans un espace clos (véhicule, camion, etc).

Automobile Club de l'Ouest